

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/06/2018

Le mercredi vingt-sept juin deux mille dix-huit, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur Dominique RODRIGUEZ, **Maire**.

Messieurs Patrick BONNIN, Daniel GAUTHERON, Daniel LANDRY et Mesdames Florence BONNY, Rolande RICHARD, **Adjoint au maire**.

Madame Sylvie COHEN, et Messieurs Pascal DERAMEZ, Philippe LOUISE DIT MAUGER, Patrick MARSAULE, Patrick MONGAULT, Christian MORESTIN, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames Jeanine BENOIT, Nathalie BOUDY, Alexandra LOPES COSTA, Béatrice OFFREDO-LESCARE, Laëtitia SAVE et Monsieur Gilles LECORNUE, David WEXSTEEN **Conseillers municipaux**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Daniel GAUTHERON.

EGALEMENT PRÉSENTE : Madame DHERMONS Delphine, **Directrice Générale des Services Communaux**.

Le quorum étant atteint, la réunion du conseil municipal débute à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à consulter le procès-verbal en date du 04 avril 2018 et à l'approuver.

I. Informations du Maire

M. le Maire informe l'assemblée que 27 D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) ont été effectuées depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il présente également les dépenses de la commune de plus de 5 000€ du 1^{er} janvier au 18 juin 2018.

Informations relatives aux dépenses de la commune de plus de 5 000€ du 1er janvier au 18 juin 2018

Type de dépenses	Montant en €
Voirie - cimetière	17 655,38
Trottoir Villepatour	8 222,40
Trottoir Authéil	11 942,35
Travaux à la Maison des Jeunes	26 426,40
Local archives	16 992,00
Logiciel Cantine	6 714,00
Tablettes pour le logiciel de cantine	1 492,80
Tablettes pour l'école	6 474,45
2 photocopieurs (mairie + écoles)	9 012,00

II. Délégation à l'adjoint au Maire en charge de l'urbanisme

Afin de favoriser une bonne administration communale, il est prévu de déléguer la signature des actes authentiques de vente ou d'acquisition sur la commune.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur l'adjoint au Maire en charge de l'urbanisme la délégation suivante : signer tout acte de vente ou d'acquisition sur la commune.

III. Marché de travaux de voirie 2018

M. le Maire rappelle à l'assemblée les travaux nécessaires à l'entretien des voiries de la commune concernant les impasse du Courval et des Hautes Bornes.

Ces travaux de voirie ont fait l'objet d'une mise en concurrence en procédure adaptée. La mise en ligne de la publicité sur une plateforme dématérialisée a eu lieu le 03 mai 2018.

Le Conseil Municipal est informé des résultats de la mise en concurrence et l'analyse des offres qui a conduit M. le Maire à signer le marché de « travaux de voirie 2018 » relatif aux impasse du Courval et des Hautes Bornes avec l'entreprise SO.TRA.BA. pour un montant total H.T. de 44 760€.

IV. Marché de restauration scolaire

M. le Maire rappelle que la fin du contrat actuel de fourniture et livraison de repas en liaison froide en restauration scolaire avec la société ARMOR est prévue le 06 juillet 2018.

La mise en concurrence en procédure adaptée a démarré par la mise en ligne d'une publicité au BOAMP en date du 24 avril 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les résultats de la mise en concurrence et l'analyse des offres, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide en restauration scolaire, avec l'entreprise ELIOR pour un prix H.T. de 2,33€ le repas.

Abstention : Philippe LOUISE DIT MAUGER

V. Tarifs des services enfance : cantine, alsh

Un projet de nouveaux tarifs pour le service enfance est présenté par Mme Bonny.

A noter que les tarifs relatif à la cantine n'ont pas subi d'augmentation autre que des arrondis de centimes d'euros.

Après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité et à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs de l'ALSH et de la cantine scolaire, ci-dessous.

Monsieur Christian MORESTIN vote contre.

ALSH – Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018

RESSOURCES MENSUELLES	tranche	APPS		FAMILLE D'UN ENFANT		FAMILLE DEUX ENFANTS		FAMILLE PLUS DE DEUX ENFANTS	
		soir ou matin	soir et matin	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée
- de 0 à 1 067	1	1,13	1,91	6,75	1,24	5,74	1,06	4,72	0,87
- de 1 068 à 1 402	2	1,58	2,68	9,60	2,70	8,16	2,29	6,72	1,89
- de 1 403 à 1 829	3	1,69	2,87	13,15	4,52	11,18	3,84	9,21	3,16
- de 1 830 à 2 287	4	1,69	2,87	13,93	4,92	11,84	4,18	9,75	3,44
- de 2 288 à 2 744	5	1,69	2,87	15,74	5,84	13,38	4,97	11,02	4,09
- de 2 745 à 3 201	6	2,25	3,83	16,45	6,21	13,99	5,28	11,52	4,35
- de 3 202 à 3 659	7	2,25	3,83	17,18	6,58	14,61	5,59	12,03	4,61
- de 3 660 à 3 964	8	2,25	3,83	17,78	6,88	15,11	5,85	12,44	4,82
- de 3 965 à 4 268	9	2,25	3,83	18,71	7,36	15,90	6,26	13,10	5,15
- de 4 269 à 4 573	10	2,48	4,21	19,18	7,60	16,30	6,46	13,42	5,32
- Plus de 4 573	11	2,48	4,21	19,36	7,70	16,46	6,54	13,55	5,39
EXT dont parents travaillent à Presles	12	3,94	6,70	21,86	8,83	18,58	7,51	15,30	6,18
EXTERIEURS	13	5,63	9,57	24,78	10,30	21,06	8,76	17,35	7,21
ADHESION 16,00 €									

CANTINE – Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018

CANTINE	4,30 €
CANTINE EXT.	4,75 €
P.A.I	1,83 €

VI. Subvention exceptionnelle à l'A.P.A.

M. Gautheron rappelle que l'association « la Maison des Jeunes – Presles-en-Brie » a été créée en date du 14 mai 2018 et a pour objet l'accueil et l'animation de mineurs de 11 à 17 ans.

L'A.P.A. a versé 2 000€ à la Maison des Jeunes pour leur permettre de préparer leur ouverture prévue le 09 juillet prochain.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'Association Presloise d'Animation (A.P.A.)

VII. Dissolution de l'association de comité de jumelage

M. le Maire rappelle qu'en date du 26 janvier 2018, la présidente du comité de jumelage a fait part de sa déclaration de dissolution de l'association et de sa décision de liquider les biens au profit de la commune,

Le Conseil Municipal acte à l'unanimité la dissolution du Comité de Jumelage de Presles-en-Brie et accepte le versement de 1 829,65€.

VIII. Décision modificative

L'assemblée a été informée en début de séance qu'un nouveau logiciel de facturation a été acquis et dont la mise en place est en cours.

C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative suivante :

- COMMUNE

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
20	2051	1 300	
23	2312	-1 300	
		0	

IX. Fixation d'un montant de loyer

M. le Maire présente à l'assemblée la possibilité d'ouvrir à la location un logement supplémentaire au 5 Cour de la Poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le montant du loyer à hauteur de 300€ du logement communal se trouvant au RDC du 5 Cour de la Poste.

X. Non remboursement de la caution d'une location de logement

Le locataire du 5 Cour de la Poste ayant quitté le logement sans effectuer les travaux de réfection et une remise en état nécessaires, il est proposé en accord avec la locataire de ne pas restituer le chèque de caution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le non remboursement de la caution de 615€ du logement sis 5 Cour de la Poste (2^{me} étage).

XI. Conventionnement avec trésorerie pour le paiement en ligne

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le nouveau logiciel permettant de gérer les inscriptions et facturations de cantine et ALSH offrira aussi la possibilité aux familles de procéder au paiement en ligne par Internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du paiement par Internet, notamment le système TIPI REGIE de la Direction Générale des Finances Publiques.

XII. Convention « Louvre à jouer »

Le musée du Louvre a développé un projet autour de la médiation par le jeu afin d'inviter les enfants âgés de 6 à 12 ans à une découverte du patrimoine. Cette médiation prendra la forme d'animation pendant une semaine durant les vacances scolaires de la Toussaint. Il sera ensuite offert aux enfants de la commune, ainsi qu'à ceux de Fontenay-Trésigny, partenaire également de projet, une visite guidée du Louvre.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XIII. Modification des statuts du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM)

Considérant le « toilettage » des statuts effectués par le SDESM et approuvé lors de son assemblée du 06 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les modifications des statuts du SDESM.

XIV. SDESM : adhésion à un groupement de commande « désignation d'un DPD (délégation à la protection des données)

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et considérant l'intérêt pour la commune de Presles-en-Brie d'adhérer à un groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données et sachant que le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) entendent assurer le rôle de coordonnateurs d'un groupement pour le compte de leurs adhérents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- *Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données,*
- *Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.*

XV. Tirage au sort des jurés d'assises

Chaque année il convient de désigner par tirage au sort sur les listes électorales 3 jurés d'assises pour l'année 2019.

Le tirage au sort a désigné les personnes suivantes :

Nom & Prénom	Date de naissance	Adresse : 77220 PRESLES-EN-BRIE
<i>Mario MACHADO</i>	<i>15/12/1972</i>	<i>16 rue de Châtres</i>
<i>Sybille AZALOT</i>	<i>09/06/1968</i>	<i>15 chemin des Closeaux</i>
<i>Patrick BONNIN</i>	<i>19/04/1955</i>	<i>2 allée de la saussaie</i>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette liste de jurés d'assises pour l'année 2019.

XVI. Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement et énergies

Il est présenté à l'assemblée les rapports sur le prix et la qualité du service de l'assainissement et des énergies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2017 de SUEZ,*
- *dit que le rapport annuel sera mis à la disposition du public à la mairie de Presles ainsi que le site Internet communal.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service des énergies 2017 du SDESM,*
- *dit que le rapport annuel sera mis à la disposition du public à la mairie de Presles ainsi que le site Internet communal.*

XVII. Approbation du logo communal

Il est proposé à l'assemblée le logo communal, présenté ci-dessous :



Le conseil municipal adopte le logo présenté.

Abstention : Philippe LOUISE DIT MAUGER

XVIII. Questions diverses

a) Création du logo communal

M. le Maire remercie chaleureusement Mme Manon Lecante-Richard, étudiante en école de design, qui a brillamment et bénévolement élaboré le logo communal.

b) Fête des Arts

M. Gautheron remercie l'ensemble des personnes, associations, école et autres bénévoles qui ont permis que la fête des arts 2018 soit une belle réussite.

c) Compteurs Linky

Messieurs Landry et Deramez alertent le Conseil Municipal des différents problèmes liés à l'installation par Ene-dis des compteurs Linky

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.